



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

PROCES-VERBAL

SEANCE du 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 28 mars 2023.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme. RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés : M. MEUNIER Alain

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2023
4. Vote du Budget primitif 2023
5. Durée amortissement subvention d'équipement versée par la Commune
6. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme Louise KIBLER, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 06 mars 2023

3. VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023

Par délibération du 28 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 30,81 %

TFPNB : 53,91 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les fixer à :

TH : 11,33 %¹

TFB : 30,81 %

TFPNB : 53,91 %

¹ taux de 2019 si maintien des taux ou nouveau taux voté si variation souhaitée à partir du taux de 2019

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif M14 de l'exercice 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret N° 62-1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU l'arrêté du 12/12/2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le budget primitif 2023,

- avec pour les subventions de fonctionnement une liste des bénéficiaires annexée au budget dans un état spécifique
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Pour un montant de

- Section de Fonctionnement : **342 614,01 €**

- Section d'Investissement : **169 601,01 €**

5. DUREE AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE PAR LA COMMUNE :

Le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'instruction comptables M14 applicable aux communes/associations foncières, les subventions d'équipements versées et imputées aux subdivisions du compte 204 doivent obligatoirement être amorties

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la durée d'amortissement de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ***DECIDE d'amortir les subventions d'équipement versées au compte 204 et subdivisions sur 1 an***
- ***DECIDE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget chaque année ;***

6. DIVERS :

• Urbanisme :

- **CU 067 181 23 R0003-R0004-R0005 projet Leximmo rue du Laegert**
- **DP 067 181 23 R0006 clôture 40 A route d'Osthoffen**
- **DP 067 181 23 R0007 clôture 48 Rue du Fossé**
- **DP 067 181 23 R0008 rénovation terrasse existante avec prolongement piscine**

- Remerciements à Fabienne pour les décorations de Pâques du Village. Une réunion de la commission fleurissement est programmée le 17/04 à 19h30, avant la réunion Plan communal de sauvegarde.
- Osterputz réussi, qui a réuni une vingtaine de villageois malgré la pluie.
- Lancement du bulletin communal avec échéance fin avril-début mai.
- Point Plan communal de sauvegarde prochaine réunion le 17/04 à 20h00
- Point sur l'éclairage public : maintien de l'éclairage public la nuit/ remplacement par LED de l'éclairage public de l'allée des tilleuls avec préservation des crosses rabaisées/ possibilité de subventionnement pour l'éclairage public de l'allée des tilleuls & de l'Eglise.
- Point sur plantes mellifères, projet mené par Jean-Michel.
- Installation prochaine du totem d'entrée de la communauté de communes du Kochersberg-Ackerland coté Osthoffen.
- Remise de l'ouvrage de Frantisek Zvardon « voyage dans mon jardin » aux membres du conseil municipal & agents.
- Affichage QR-code pour la pétition « non à la fermeture de classe » sur le tableau Mairie & site internet.
- Evènements à venir :
 - . Chasse aux œufs le 08 avril par Happy Händschners
 - . Demande d'interventions Animation Jeunes été 2023 avec choix de l'animation Bistrot éphémère le 04 août.
 - . Date à convenir courant juin pour la Fête de la bibliothèque
 - . Vide grenier prévu le 03 septembre
 - . Moment festif à prévoir en été à l'aire de jeux

Un dernier tour de table permet de signaler que les cloches de l'Eglise ne sonnent plus toutes les heures et que le bouton de déclenchement de la sirène ne fonctionne plus. Stéphanie remercie les membres du conseil au nom de l'association du don du sang pour l'augmentation du montant attribué et rappelle la date de la prochaine collecte de sang fixée au 20 avril.

Annexes point 3 : Etat 1259

Annexe point 4 : tableau budget 2023

Annexes point divers

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 21h00, en remerciant les conseillers de leur participation active.